

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 05 octobre 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/492

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 05 octobre 2023 de Monsieur NIQUET Loïc tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux rue Saint André,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2023/355 en date du 17/07/2023,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à stationner de façon ponctuelle sur le domaine communal afin de procéder à des travaux de rénovation intérieure au n° 19 rue Saint André, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Pendant la durée des travaux, le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule nécessaire au chantier au droit du n° 19 rue Saint André.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du mercredi 18 octobre 2023 au mercredi 05 juin 2024 inclus.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 octobre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

